



Section académique de Paris
3, rue Guy de Gouyon du Verger -
94112 ARCUEIL CEDEX

DECLARATION du SNES-FSU
CAPA Mouvement Intra- Académique du 29 mai 2017

Nous nous réjouissons tout d'abord de la parution au Bulletin Officiel du référentiel de connaissances et de compétences ainsi que de la circulaire nationale précisant les missions du nouveau corps des Psychologues de l'Education Nationale. Ces textes qui pour la première fois sont au plus près de la réalité de notre métier, réaffirment notre ancrage dans l'Ecole et notre place auprès des élèves, des étudiants et des familles.

Nous pouvions enfin nous réjouir de l'avancée historique pour la profession que constituait l'accès à la hors-classe ! Cette victoire pour notre organisation syndicale permettait enfin aux Conseillers d'Orientation-Psychologues, après plus de 20 ans d'injustice, de bénéficier de la règle de promotion commune aux personnels de catégorie A de l'Education nationale ! Or, le 11 mai a été publié au journal officiel l'arrêté du 5 mai fixant le taux de promotion pour les personnels d'orientation à seulement 7% au lieu des 10% promis ! Cela bafoue à la fois les conclusions du GT 14 mais également les engagements de Mme Vallaud-Belkacem ! Cette décision unilatérale pénalise encore une fois la profession ainsi que de nombreux collègues : les promotions validées lors de la CAPN du 25 avril sont donc remises en question. Le SNES-FSU dénonce cette remise en cause inacceptable du dialogue social et se bat pour que les engagements pris soient tenus.

Nous nous réunissons aujourd'hui en CAPA afin de valider les vœux des collègues participant au mouvement intra-académique. Force est de constater que le nombre d'entrants dans l'académie de Paris est très loin de compenser les postes vacants, occupés actuellement par près de 30% de contractuels (31 ETP pour 109 CO-Psy). Le SNES-FSU continue de réclamer au Ministère de l'Education nationale l'ouverture d'un nombre suffisant de postes au concours pour pallier à ces vacances de postes et il demande encore à M. le Recteur l'entrée significative de nouveaux titulaires dans Paris. Rappelons que l'année prochaine, deux promotions de Psychologues de l'Education Nationale sortiront en même temps des centres de formation. Espérons que le nombre d'entrants sera à la hauteur !

De plus, alors que la situation s'était améliorée, nous constatons que la question du ménage se pose encore dans les CIO parisiens. De nouveaux contrats sont passés mais les actes ne correspondent pas à ce qui est attendu pour un service public. Nous alertons le rectorat sur les problèmes inhérents à un manque d'hygiène dans des locaux fréquentés par des usagers.

Le SNES-FSU demande également que soit reconduite la réunion concernant l'affectation des contractuels dans l'académie de Paris. D'autres académies ont fait le choix d'une procédure basée sur un barème, à l'instar des mouvements inter et intra-académiques. Dans un souci de transparence et d'équité, le SNES-FSU fait la demande que Paris réfléchisse également à ce genre d'affectation.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU

Catherine DEANA- Marilou STRUILLLOU
Isabelle LEDIGARCHER - Antoinette HAMEL